

PRODUITS CHIMIQUES ET STOCKAGE

Comment établir les règles de stockage des produits chimiques ? En particulier, puis-je stocker des produits chimiques différents sur des étagères séparées dans une même armoire coupe-feu, ventilée, avec rétention ?



© Gaëlle Kerbaol/INRS, 2017

RÉPONSE L'ÉTABLISSEMENT de règles de stockage des produits chimiques sur le lieu de travail découle de l'application des principes de prévention des risques chimiques. L'une des règles est de limiter les quantités et les produits stockés au strict nécessaire. Pour que le stockage de produits chimiques soit réalisé dans les meilleures conditions de sécurité possibles, une évaluation des risques pouvant être générés doit être menée. Celle-ci est notamment réalisée à travers l'étude des fiches de données de sécurité des produits (section 7 « Manipulation et stockage » et section 10 « Stabilité et réactivité », où sont cités les produits incompatibles avec le produit considéré). Toutes les incompatibilités entre produits, quels qu'ils soient, doivent être respectées. Ensuite, de manière pratique, certaines conditions particulières de stockage s'appliquent : les produits explosifs doivent être stockés à part et en petite quantité afin de limiter le risque d'explosion en chaîne, les produits inflammables doivent égale-

ment être stockés à part, ainsi que les produits combustibles. Le stockage de ces produits doit se faire dans un local qui dispose d'une ventilation permanente appropriée. Concernant les produits corrosifs qui peuvent être stockés dans une même armoire, il faut les séparer en fonction de leur pH et ainsi, par exemple, stocker les acides et bases dans des bacs de rétention différents, mais pas les uns au-dessus des autres. Tous les produits stockés dans un même bac de rétention sont donc forcément compatibles entre eux et les bacs de rétention doivent être placés dans l'armoire de telle sorte, qu'en cas d'incident les produits incompatibles ne puissent pas entrer en contact.

Si, en cas de défaillance de l'emballage, il existe un risque de contamination

atmosphérique (produit pulvérulent ou volatil, par exemple), les armoires doivent être ventilées en permanence et le rejet de l'air extrait des armoires doit avoir lieu à l'extérieur du bâtiment après filtration. Enfin, des dégagements de vapeurs peuvent se produire lorsqu'un emballage a été ouvert. Il convient donc d'être particulièrement vigilant aux incompatibilités et ne pas stocker des emballages ouverts de produits incompatibles dans une même armoire, même ventilée. ■

En savoir plus

- « RISQUES chimiques », dossier web INRS
- LE STOCKAGE des produits chimiques au laboratoire, brochure INRS, ED 6015
- BIEN STOCKER les produits chimiques, fiche Solutions de prévention INRS, ED 6455
- LE STOCKAGE des produits chimiques, vidéo INRS, Anim-047

À retrouver sur www.inrs.fr

